



Garde d enfant pour une grand mere

Par **moonloo**, le **25/09/2009** à **14:41**

Bonjour,

depuis plusieurs mois, ma fille de 25 ans ne s'occupe plus de sa fille de 5 ans, moi-même la grand-mère ou l'arrière-grand-mère assurent en majorité le quotidien de la petite. Ma fille rencontre pas mal de problèmes, a fait une tentative de suicide et ne pense pas à sa fille, nous essayons au mieux de l'aider mais elle ne réagit pas.

Nous aimerions savoir comment faire pour légaliser cette situation sans passer par les services sociaux.

Nous avons très peur que le juge la place directement en famille d'accueil et voulons continuer d'assurer son éducation.

Ma fille, accepte à ce jour qu'on garde la petite en attendant qu'elle puisse se remettre de ces problèmes.

Mais nous voulons nous protéger au cas où elle change d'avis pour protéger l'enfant.

Comment devons-nous procéder ?

Merci de vos conseils.